

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Le public est informé qu'il sera procédé à une mise à disposition du public sur le projet de **modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bretteville-sur-Laize** pour une durée de 33 jours du lundi 2 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020.

Par délibération en date du 13 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cingal-Suisse normande a autorisé le Président à engager la modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize.

Cette modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize a pour objet :

- La modification du règlement de la zone UCr pour permettre la réalisation d'un projet de 10 logements.
- La modification du règlement de zone des Hautes Varendes (Ux) pour rendre possible une densification.
- La modification du règlement graphique et écrit pour permettre la construction d'une Maison des Services.

Par délibération en date du 13 février 2020, le Président de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande a ordonné l'ouverture d'une mise à disposition du public pour le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Laize.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre de mise à disposition à feuillets non mobiles, coté et paraphé seront déposés à la mairie de Bretteville-sur-Laize, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 2 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (le lundi et le mercredi de 10h à 12h et le mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h) ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, (située Maison des services, 4 Rue du Docteur Gourdin, Thury-Harcourt - 14220 Le Hom) pendant 33 jours consécutifs, du lundi 2 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre de mise à disposition ou les adresser par écrit au nom du Président à l'adresse suivante : Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, Maison des services, 4 Rue du Docteur Gourdin, Thury-Harcourt - 14220 Le Hom. Le dossier de mise à disposition sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes <https://www.suisse-normande.com/>. Le dossier de mise à disposition est consultable en libre accès sur un poste informatique à la maison des services aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h).

Toute personne peut demander des informations au siège de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition auprès du siège de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquetepublique-urbanisme@cingal-suisse-normande.fr

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président

Paul CHANDELIER

